



## COMMUNIQUÉ

Tunis, le 7 juillet 2026

Le Laboratoire Central d'Analyses et d'Essais (LCAE) a pris connaissance, avec la plus grande fermeté, d'une vidéo diffusée récemment sur les réseaux sociaux (TikTok), dans laquelle son auteur exhibe un rapport d'analyse de miel établi par le LCAE pour l'un de ses clients. Sans aucune base scientifique, sans aucune compétence technique reconnue et sans avoir sollicité la moindre information auprès du LCAE, l'intéressé y affirme que ce rapport « n'a pas de valeur » et que les essais qu'il comporte ne permettraient pas de démontrer l'authenticité du produit. Il pousse la mise en scène jusqu'à froisser ce document officiel devant la caméra et à le jeter, dans un geste de dénigrement délibéré et inacceptable.

**Le LCAE condamne sans réserve cette vidéo et le comportement de son auteur, et entend rétablir sans ambiguïté les faits auprès du public.**

### 1. Sur la nature et la portée du rapport contesté

Le LCAE rappelle qu'il intervient exclusivement à la demande de ses clients. C'est le client qui fixe la liste des paramètres et des essais à réaliser sur l'échantillon soumis, en fonction de ses besoins propres, de la réglementation applicable ou du contexte de sa demande. Le rapport d'analyse délivré par le LCAE reflète fidèlement les résultats obtenus pour les essais effectivement demandés, réalisés selon des méthodes normalisées ou validées, dans le cadre d'un système qualité reconnu par le TUNAC (accréditation selon la norme ISO/IEC 17025:2017).

Prétendre juger de la valeur ou de la suffisance d'un rapport d'essai sans connaître ni la nature de la demande du client, ni le périmètre des essais commandés, ni les méthodes et références normatives appliquées, ne relève d'aucune rigueur : c'est une affirmation infondée, incompétente et délibérément trompeuse pour le public.

### 2. Sur le comportement adopté dans la vidéo

Froisser et jeter, devant une caméra, un document officiel émis par un laboratoire national accrédité n'est pas un simple effet de style : c'est un acte de dénigrement gratuit et irresponsable, porteur d'un message de défiance infondé à l'égard d'une institution publique et de ses clients. Cette mise en scène, dépourvue de toute rigueur technique et de tout fondement scientifique, ne vise qu'à capter l'attention au mépris de l'information du public. Elle induit délibérément les consommateurs en erreur, jette un doute injustifié sur la fiabilité des contrôles réalisés en Tunisie, et porte atteinte à la réputation du LCAE ainsi qu'à celle de ses clients, sans la moindre



preuve ni argumentation venant étayer les propos tenus. Un tel comportement est inadmissible de la part de quiconque prétend s'exprimer sur un sujet aussi sensible que la sécurité sanitaire des aliments.

### 3. Sur le rôle du LCAE dans la protection du consommateur

Le LCAE rappelle qu'en tant que laboratoire accrédité relevant du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie, il contribue depuis sa création à la protection du consommateur et à la lutte contre les fraudes, notamment dans le domaine des denrées alimentaires, y compris le miel. Ses analyses, réalisées selon des référentiels reconnus, appuient les opérateurs économiques, les autorités de contrôle et, in fine, le consommateur, dans la vérification de la conformité et de la salubrité des produits mis sur le marché.

Décrédibiliser publiquement ce travail, sur la base d'une vidéo à visée purement sensationnaliste, fragilise les efforts collectifs de lutte contre la fraude et se retourne, en définitive, contre les intérêts mêmes des consommateurs que cette vidéo prétend défendre. Le LCAE ne laissera pas une telle démarche jeter le discrédit sur des décennies de travail scientifique rigoureux au service de la santé publique et de la loyauté des transactions commerciales.

### 4. Mise en garde et réserve de poursuites

Le LCAE met en garde les créateurs de contenu contre la diffusion d'allégations non vérifiées portant atteinte à l'image d'une institution publique et de ses clients. Aucune compétence auto-proclamée ne dispense quiconque de son devoir de vérification avant de porter, publiquement et sans nuance, des propos de cette nature. Le LCAE reste disponible pour répondre à toute question légitime sur ses prestations, ses accréditations ou ses méthodes d'analyse, par les voies institutionnelles appropriées — et non par la mise en scène et la désinformation.

**Le LCAE se réserve expressément le droit d'engager toute action, y compris judiciaire, à l'encontre de l'auteur de cette vidéo et de toute personne relayant ces allégations diffamatoires, pour la préservation de son image institutionnelle, de celle de ses clients et de la crédibilité de ses travaux d'analyse.**

